

Soutien pour le vote contre la maltraitance animale

La France s'apprête à voter prochainement la loi concernant la maltraitance animale. Étape historique pour le Colbac concernant la protection des animaux. Dans ce contexte, le Colbac a tenu à manifester sur le parvis de la mairie afin de réclamer à la municipalité des mesures fortes contre la souffrance animale dans les arènes. La loi prévoit, entre autres, la fin des animaux sauvages dans les cirques et la fin des spectacles de dauphins et cétacés dans les delphinariums. Des avancées majeures pour les militants du Colbac qui voient aussi une ouverture pour mettre un terme à la souffrance des animaux utilisés à des fins de divertissement. Pour Sophie Maffre-Baugé, présidente du Colbac "Que dire alors des corridas qui érigent en spectacle la mise à mort violente et doulou-



• - Crédits : Colbac

reuse d'un animal ? En corrida, c'est pour divertir le public qu'on torture à mort des animaux. Ce sont des sévices graves et actes de cruauté gratuits et inutiles sur des êtres vivants sensibles. À Béziers, les corridas ne sont pas une fatalité. Elles perdurent uniquement parce qu'elles sont soutenues par la municipalité. À l'instar de la France, Béziers doit évoluer. Robert Ménard dispose de nom-

breux leviers pour empêcher la barbarie dans les arènes et mettre un terme aux souffrances inutiles des animaux de corrida. Aucune corrida ne peut avoir lieu sans son autorisation". En amont de la manifestation, le Colbac a écrit un courriel à l'ensemble des élus de la ville demandant à la municipalité de ne plus autoriser les spectacles cruels avec mises à mort, de ne plus subventionner

les clubs taurins et de ne plus faire la promotion de la tauromachie via des communications et des publicités municipales. En signifiant " qu'il est de la responsabilité de la municipalité de cesser de marginaliser Béziers en faisant de la torture, de l'agonie et de la mort d'un animal, la culture représentative de notre ville ".